

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement



AGEROUTE SENEGAL.
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Pour la sélection d'un consultant pour la formation du personnel de l'AGEROUTE sur les conditions de gestion des contrats FIDIC (cas du silver book) RELANCE

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le journal « L'AS » du 22 décembre 2022.
2. L'Etat du Sénégal a sollicité et obtenu un financement du Fonds de l'OPEP pour l'aménagement et le bitumage de la route Louga-Keur Momar Sarr.

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement compte utiliser une partie de ces fonds en vue de s'attacher les services d'un consultant pour la formation de son personnel sur la gestion des contrats FIDIC (cas du silver book).

3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent essentiellement et de manière spécifique :
 - La familiarisation avec les procédures de préparation et de gestion des contrats FIDIC en l'occurrence le livre argent ;
 - La compréhension de toutes les étapes de l'exécution des contrats FIDIC/silver book ;
 - La Maîtrise des techniques de prévention, gestion des litiges, contentieux et arbitrages ;
 - L'amélioration des compétences professionnelles à travers une mise en pratique des connaissances acquises dans les exercices pratiques et des cas d'étude.
4. L'AGEROUTE invite, par la présente, les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces prestations (qualification dans le domaine des prestations et références concernant l'exécution de contrats analogues et d'envergure équivalente, capacités techniques et de gestion, organisation technique et managériale, etc.)

5. Le Consultant sera recruté suivant la méthode de sélection basée sur **le moindre coût** après pré qualification du candidat conformément aux règles et procédures du Décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés Publics du Sénégal.

L'évaluation de son curriculum vitae sera faite en fonction des critères suivants :

a. Qualification et expérience d'ordre général (maximum 08 points)

+ Qualification notée sur cinq (05) points

Diplôme

Diplôme Bac + 4 au moins en Droit, Gestion, Génie Civil ou équivalent

– Fourni = 03 points

– Non fourni = 00 point

Attestation ou certificat de spécialisation en passation de marchés

– Fourni = 02 points

– Non fourni = 00 point

+ Expérience et ancienneté notées sur trois (03) points

❖ $X \geq 15$ ans = 03 points

❖ $X < 15$ ans = 0 point

b. Expérience comparable (maximum 40 points)

Avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années à compter de 2013, au moins quatre (04) missions comparables pour le compte d'institutions publiques, privées ou de projets de développement notée sur 40 points soit 10 points par mission réalisée.

c. Expérience spécifique (maximum 50 points)

Avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années à compter de 2013, au moins :

+ Trois (03) formations en gestion des contrats dans le domaine des infrastructures routières notées sur 30 points (soit 10 points par formation réalisée) ;

+ Deux (02) formations sur la passation des marchés régis par les conditions FIDIC (livre argent) notées sur 20 points (soit 10 points par formation réalisée).

d. Maîtrise de langue française (maximum 02 points)

+ L'expert déclare qu'il a une bonne maîtrise de langue française notée sur 02 points.

Les copies des diplômes et tout autre justificatif de l'expérience et des formations indiquant la qualification du candidat pour exécuter les services, doivent être fournies.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 9h et 17h (GMT).

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue David DIOP x Rue F, Fann Résidence
Dakar,
Tel: (+221) 33 869 07 51
E-mail : rndour@ageroute.sn , bfofana@ageroute.sn**

7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **24 août 2023 à 11 heures 30 minutes** précises (GMT) et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un consultant pour la formation du personnel de l'AGEROUTE sur la gestion des contrats FIDIC (cas silver book) dans le cadre du projet de réhabilitation de la route Louga – Keur Momar Sarr** ».

Les manifestations d'intérêt seront rédigées en français ; celles qui seront soumises dans une autre langue seront rejetées.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE